

DECRET N° 77/590 du 21 novembre 1977  
portant nomination de Monsieur MATOKOT Jean-Casimir,  
en qualité de Directeur des Etudes et de la Pla-  
nification.-

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/POT du 19 mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001/POT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation  
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;  
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 77/570 du 11 novembre 1977 portant organisation  
du Ministère du Travail et de la Justice ;  
Vu le décret n° 77/575 du 11 novembre 1977 portant création,  
attributions et organisation du secrétariat général à la Fonction Publique  
et au Travail ;  
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion  
du 5 novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur MATOKOT Jean-Casimir, Administrateur des S.A.S.F.  
de 2e échelon, précédemment en service à la Confédération Syndicale Congolaise,  
est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Secrétariat Général  
à la Fonction Publique et au Travail.

Article 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 21 NOVEMBRE 1977

Par le 2e Vice-Président du Comité Militaire  
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan :

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

~~Alphonse MOUSSOU BOUMBI.~~

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMBE.-  
P. Le Ministre des Finances,  
Le Ministre délégué auprès du Premier  
Ministre, chargé du Plan,~~